

**CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE L'ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE  
DU PAYS-D'ENHAUT**

**PROCES-VERBAL N°1/2025  
DU 14 MAI 2025**

---

**Présents :** **Berruex Pascal, Blum Annie, Fivat Alexandre, Genillard Michèle, Henchoz Cretegnny Isabelle, Holt Vanessa, Jaquillard François, Lourenço Duque José, Mottier Darcy** (à titre consultatif), **Pilet Catherine, Ramel Dorothée, Reichenbach André, Rossier Line – suppléante, Stauber Maximilien, von Siebenthal Stéphane.**

**Excusés :** **Lenoir Maxime, Martin Antoine**

(**Abréviations :** CODIR : Comité Directeur de l'Association Scolaire Intercommunale // UAPE : Unité d'Accueil pour Ecoliers // COGEFI : Commission Gestion Finances)

Le Président M. Reichenbach souhaite la bienvenue aux conseillers et ouvre cette première séance de l'année 2025. Il remercie les membres pour leur présence.

**1. Appel.**

L'appel est fait. Onze conseillers sont présents, deux conseillers sont excusés et un seul est représenté par sa suppléante. Le quorum est atteint et le conseil peut délibérer. Les trois Municipaux membres du CODIR sont présents. Mme Mottier, Directrice des écoles, est également présente à titre consultatif.

**2. Adoption de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

**3. Adoption du procès-verbal du Conseil intercommunal du 9 octobre 2024.**

Le procès-verbal du 9 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents. Mme Véronique Bourret, secrétaire du CODIR ayant remplacé au pied levé la soussignée ce soir-là, est chaleureusement remerciée pour le travail effectué.

**4. Correspondance et communications du bureau.**

Le bureau n'a pas de correspondance.

**5. Communications du Comité directeur.**

Mme Michèle Genillard informe les conseillers que la mise en soumission des transports scolaire pour la rentrée 2026 a débuté, avec l'aide des mêmes entreprises que la première fois. Les transporteurs ont été préparés et sensibilisés au fastidieux travail qu'ils vont à nouveau devoir fournir, mais la mise en soumission est une obligation légale. Le budget pour ce travail a été fixé à Fr. 15'000.—. Mme Genillard prévient les conseillers qu'il pourrait y avoir un léger dépassement car le devis reçu s'élève à un peu plus de Fr. 16'000.—, toutefois, ce dépassement ne devrait pas être plus conséquent et il pourrait être réparti sur deux ans.

Mme Genillard explique ensuite que le projet de réunification des associations ASIPE et ARPAJE est toujours en cours de discussion. Il n'y a encore rien d'abouti, mais cela pourrait faire l'objet d'un préavis ultérieur.

Le CODIR a été invité à l'inauguration de l'école de Neirivue et une délégation s'y est rendue. La construction a été réalisée exclusivement avec du bois de la région. Mme Genillard relate que lors de ce moment, les municipaux ont appris que tous les élèves là-bas se déplacent en train exclusivement (hormis quelques vallées latérales qui sont desservies par de petits bus). Les petits élèves sont accompagnés. Le CODIR trouve cette information intéressante et indique qu'il y aura des pistes à étudier. Mme Ramel confirme, ayant plusieurs fois pris le train le matin, que dans le MOB également, des petits prennent le train en direction de Montreux avec des accompagnants.

M. Berruex informe les conseillers que deux préavis ont été acceptés par le Conseil communal de Château-d'Oex la semaine précédant ce conseil. Le premier concerne l'actuelle salle des maîtres des Moulins qui est rendue à la Commune de Château-d'Oex pour en refaire un appartement à louer, ainsi que la réfection de la cour. Le second concerne le projet « cour verte », mené par l'enseignante Mme Diane Cherix et ses élèves de l'Option de Compétences Orientées Métiers – OCOM, soutenu par la Fondation Radix. Les conseillers qui souhaitent savoir en quoi va consister exactement le projet peuvent aller consulter les documents mis en ligne sur le site de l'école <https://www.ecoles-pays-den Haut.ch/>.

## 6. Préavis 1/2025 concernant les comptes et gestion 2024.

### Commission :

M. Maximilien Stauber, 1<sup>er</sup> Membre – Rapporteur  
Mme Isabelle Henchoz Cretegny et M. Stéphane Von Siebenthal, Membres

### Délégation CODIR

Mme Michèle Genillard, Présidente

Rapport de commission – séance du 29 avril 2025

Lecture : M. Maximilien Stauber.

### Analyse des comptes

La commission relève avoir pris connaissance des comptes 2024 de l'ASIPE, qui n'ont soulevé aucune question auquel le préavis ne répondait pas déjà. La commission salue le travail de qualité effectué tout au long de l'année par le CODIR et la Direction des écoles, reflétant une gestion claire et efficace, traduite dans ces comptes équilibrés. La commission propose à l'assemblée d'accepter les comptes et la gestion 2024 tels que présentés et de décharger le comité.

Le rapport ayant été lu, M. Reichenbach propose ensuite de passer les comptes en revue page après page et de ne pas hésiter à interrompre la lecture en cas de questions.

Compte 502.316 : loyer des locaux aux communes. M. Jaquillard constate une diminution pour la commune de Château-d'Oex. Mme Genillard lui explique que c'est ce qui avait été convenu, le loyer englobe effectivement tous les frais mais cela avait été décidé entre les trois communes préalablement. M. Berruex complète en indiquant que l'écriture est comptable et correspond au montant d'investissement des travaux ; le calcul est effectivement différent cette fois-ci, uniquement pour 2024 et sans incidence pour la suite. La réponse donne satisfaction à M. Jaquillard.

Compte 500.465 : activités sportives et culturelles. Mme Rossier constate une augmentation par rapport aux comptes 2023. Mme Genillard explique que ces activités sont effectuées par les élèves et prises en charge par l'enveloppe allouée à la gestion de la Direction. Le détail est dans le rapport de l'enveloppe fourni avec les comptes et les montants varient effectivement selon les années, en fonction des activités qui peuvent ou non être proposées et réalisées par les classes.

Le rapport de l'organe de révision ne fait pas l'objet de discussion.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

### Vote du préavis :

Le préavis 1/2025 est accepté à l'unanimité des membres présents.

## **Le Conseil Intercommunal de l'ASipe**

- vu le préavis 1/2025 du 6 mars 2025 ;
- où le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**décide**

- d'accepter les comptes 2024 de l'Association Scolaire Intercommunale du Pays-d'Enhaut tels que présentés.
- d'accepter la gestion 2024 du Comité de Direction et d'en donner décharge aux organes concernés.

Mme Genillard, au nom du CODIR, remercie les conseillers pour leur vote et la confiance accordée.

### **7. Propositions individuelles et divers.**

- Mme Dorothée Ramel, en tant que Présidente du Conseil d'établissement, tient à informer les conseillers que cette année, la fête des écoles du jeudi 26 juin prochain sera organisée par le Conseil d'établissement, en collaboration avec Mme Charlotte Schai, enseignante et responsable de la fête des écoles 2024. Un courrier a été envoyé cette semaine à toutes les sociétés intégrées à la brochure des activités extra-scolaires pour les informer de la possibilité de tenir un stand lors de la fête et ainsi de se faire connaître.
- Mme Ramel informe ensuite les conseillers que la brochure, qui a énormément de succès, est en phase de remise à jour actuellement. Elle sera réactualisée pour la rentrée 2025. Une fois les modifications effectuées, la version PDF sera remise aux trois communes, à l'école ainsi qu'à PERET pour que la version à jour puisse être déposée sur les différents sites Internet.
- Mme Darcy Mottier transmet ensuite quelques précisions concernant les promotions 2025. Elles auront lieu cette année au Centre Sportif à 10h du matin, seront suivies par un apéritif, puis par un grand cortège. La journée se terminera par la fête des écoles. L'installation Play-LÜ au Centre Sportif sera également montrée en action aux familles présentes. Mme Mottier tient à remercier la Municipalité de Château-d'Oex d'avoir donné son accord pour l'utilisation du Centre Sportif. Il s'agit d'un gros travail de mise en place pour les employés, mais cet endroit permet d'accueillir plus de personnes en respectant les normes de sécurité. Le grand cortège aura pour thème les quatre saisons et chaque enfant aura un parapluie décoré pour l'occasion. Ce sont les 11<sup>e</sup> avec leurs diplômes qui l'ouvriront. Mme Mottier termine en remerciant de tout cœur le comité de l'ASipe, ses secrétaires ainsi que les membres du Conseil d'établissement pour leur investissement dans ce projet. Mme Rossier s'inquiète des familles d'agriculteurs concernées par les promotions. En effet, pour ceux qui sont en période de fabrication du fromage, l'heure est particulièrement délicate. Mme Mottier a conscience de ce paramètre, c'est la raison pour laquelle la date et l'heure ont été communiquées longtemps en avance. Elle-même a été en contact avec plusieurs familles d'agriculteurs à ce sujet et la remarque a été entendue. Lorsque les élèves seront en apprentissage ou au gymnase, les promotions auront également lieu en journée. Ce sont des choix et des essais d'une année à l'autre, rien n'est définitif. M. Reichenbach relève qu'il est de toute façon difficile de contenter tout le monde.
- Mme Ramel reprend la parole pour expliquer aux conseillers qu'au sein du Conseil d'établissement, un groupe de travail est encore en train de plancher sur la sécurité des enfants autour des écoles. Un contact a été pris par Mme Véronique Bourret auprès de la maison d'édition de Zep afin de savoir s'il serait possible d'utiliser les personnages de Titeuf pour créer des panneaux à installer dans les villages pour faire de la prévention. M. Jean-Claude Racine, qui siégeait dans ce groupe de travail, a été chaleureusement félicité et remercié lors du dernier Conseil d'établissement. En effet, son dernier enfant terminant sa scolarité au mois de juin, M. Racine perd son statut de parent d'élève et ne peut plus siéger. Il a siégé pendant 17 ans et s'est beaucoup investi, également au sein de l'association des parents d'élèves lorsqu'elle existait encore (NB : l'Apé Vaud existe toujours pour toute question). Il sera remplacé par l'un des parents suppléants jusqu'au terme de la législature ; moment où toutes les parties concernées seront réélues comme dans les conseils communaux. Mme Genillard se réjouit du bon fonctionnement du Conseil d'établissement, qui est régulièrement salué par d'autres établissements où les choses ne se passent pas forcément aussi bien.

- Mme Ramel tient enfin à remercier M. Eric Fatio, ancien Municipal des écoles de la Commune de Château-d'Oex, pour sa persévérance dans l'intégration des représentants des élèves au Conseil d'établissement. Il n'a eu de cesse de mettre en avant la parole des enfants avant tout et c'est un réel apport aujourd'hui, qui permet un échange constructif et intéressant entre adultes et enfants au sein du monde de l'école. Ce travail, fait main dans la main dans le respect et la discussion, est important et Mme Ramel souhaite vivement qu'il se poursuive dans ce sens. M. Reichenbach partage totalement ce constat.
- M. Reichenbach tient à rappeler à chacun l'exposition actuellement en place à l'église de Rougemont, avec pour thème les moines de Cluny, qui ont joué un rôle important dans l'histoire du Pays-d'Enhaut. Elle va durer un mois, est gratuite et ouverte de 8h à 18h.

La parole n'étant plus demandée, M. Reichenbach, Président, remercie chacun pour sa participation et met un terme à la séance à 19h15 en souhaitant un bel été.

Pour le Conseil Intercommunal de  
l'Association Scolaire Intercommunale  
du Pays d'Enhaut (ASIEP)

*Reichenbach*  
André Reichenbach  
Président



*Martin*  
Estelle Martin  
Secrétaire